



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE RÉGION LIMOUSIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

recueil exceptionnel

N° 22 – 3 JUILLET 2015

SOMMAIRE

RECTORAT

Arrêté du 1^{er} juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Mathieu SIEYE,
directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la
Corrèze.....

1

Le Recteur de l'académie de Limoges

Chancelier des Universités

- Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- Vu la délégation de signature accordée à l'IA-DSDEN de la Corrèze en date du 1er novembre 2011
- Vu l'arrêté rectoral du 25 janvier 2012 portant délégation de signature au DASEN des départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne
- Vu l'arrêté rectoral du 29 juin 2012, modifiant l'arrêté du 25 janvier 2012 portant reprise de délégation dans le domaine de la gestion des retraites et validations de services des personnel du 1er degré de l'enseignement public et du contrôle des actes des collèges
- Vu l'arrêté rectoral du 29 juin 2012 portant création d'un service mutualisé académique placé sous la responsabilité du secrétaire général de l'académique, création d'un service mutualisé académique placé sous la responsabilité du DASEN 19 et portant schéma d'organisation des services de l'académie de Limoges
- Vu l'arrêté du 2 février 2012 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs et aux vice-recteurs de Polynésie française et de Mayotte pour recruter des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement relevant du premier degré.
- Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 portant nomination de Madame Sandra MONTALAND en qualité de secrétaire générale de l'inspection académique de la Corrèze;
- Vu le Décret du 29 juin 2015 portant nomination de Monsieur Mathieu SIEYE directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze
- VU le décret du 28 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Luc JOHANN, en qualité de recteur de l'académie de LIMOGES,

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Mathieu SIEYE, en ce qui concerne l'ensemble des actes pris en application du décret du 21 août 1985 pour lesquels délégation de signature avait été accordée au DASEN de la Corrèze par arrêtés susvisés du 1er novembre 2011 et du 25 janvier 2012 modifié.

Délégation de signature est également accordée en ce qui concerne les actes de recrutement des personnels enseignants du 1er degré, en application de l'arrêté ministériel du 2 février 2012 susvisé.

Délégation de signature est également accordée en ce qui concerne la signature des prises en charge complémentaire du salaire des contrats aidés recrutés par les EPLE du département de la Corrèze.

Délégation de signature est enfin accordée en ce qui concerne les actes administratifs pris à l'égard des accompagnants des élèves en situation de handicap en application du décret 2014-724 du 27 juin 2014 et du décret 86-83 du 17 janvier 1986.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu SIEYE, la délégation de signature est donnée à Madame Sandra MONTALAND, secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze.

Article3 :

Il est mis fin à l'intérim confié à Madame Sandra MONTALAND par arrêté du 8 juin 2015.

Le secrétaire général de l'académie de Limoges et le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Fait à LIMOGES, le 1 juillet 2015

Le Recteur



Luc JOHANN